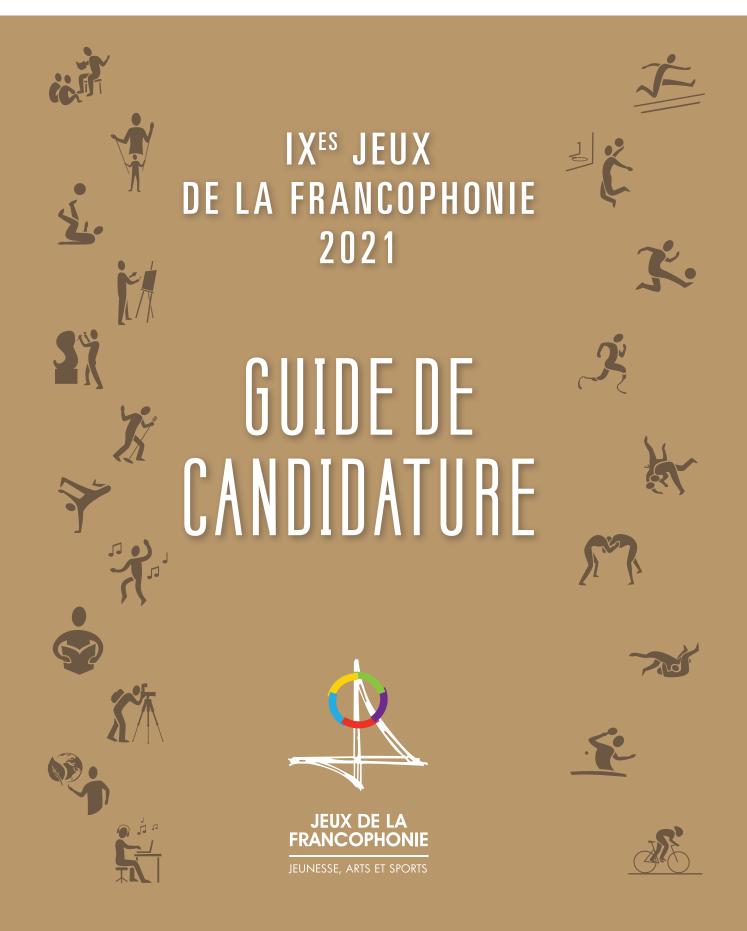


Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF)



GUIDE DE CANDIDATURE

DES IXES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

À L'INTENTION DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DE LA FRANCOPHONIE



TABLE DES MATIÈRES



GUIDE DE CANDIDATURE

DES IX^{ES} JEUX
DE LA FRANCOPHONIE

THÈME 5

INFRASTRUCTURES ET SITES, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	20
Infrastructures sportives, culturelles et activités de développement	
- Tableaux 5.1 à 5.3	
- Relevé des infrastructures nécessaires à l'accueil des IXes Jeux de la Francophonie	22
Hébergement des participants au Village des Jeux	24
- Tableaux 5.4	25
Restauration	25
Hébergement des invités et des médias	26
- Tableaux 5.5	26
Couverture sanitaire et infrastructures médicales	27
THÈME 6	
TRANSPORT	28
Infrastructures de transport	
Plan de transport	
- Tableau 6	
THÈME 7	
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET MÉDIAS	30
Télécommunications	
Médias	
THÈME 8	
BUDGET ET FINANCEMENT	31
Structure du budget	
Engagements financiers	
Partenaires des Jeux de la Francophonie	
- Tableaux 8.1	
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DOSSIER DE CANDIDATURE	33
ANNEXE	34
Liste des États et gouvernements de la Francophonie	



RAPPFI

La grande originalité des Jeux de la Francophonie est de réunir le sport, la culture et la jeunesse dans le but de rassembler les jeunes autour des valeurs de la Francophonie. Ils se déroulent tous les quatre ans durant l'année post-olympique.

Les Jeux de la Francophonie ont été créées en 1987 à l'initiative du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie. À ce jour, six (6) États ont accueilli les sept (7) éditions :

État	Ville	Année	Nombre de délégations	Nombre de participants (incluant les accompagnateurs)
Maroc	Casablanca et Rabat	1989	38	1700
France	Paris	1994	45	2700
Madagascar	Antananarivo	1997	30	2 300
Canada	Ottawa et Hull	2001	51	2 400
Niger	Niamey	2005	44	2 500
Liban	Beyrouth	2009	40	2 500
France	Nice	2013	54	3 200

La VIIIe édition des Jeux se tiendra en 2017 en Côte d'Ivoire, à Abidjan, où 4000 jeunes sont attendus.

Les Jeux de la Francophonie constituent le plus grand événement sportif et culturel de la Francophonie dédié à la jeunesse. Plus de 17 000 jeunes y ont déjà participé depuis leur création.

Parmi les participants les plus notoires qui ont représenté leur État ou gouvernement aux Jeux de la Francophonie, notons :

VIIes Jeux de la Francophonie, France/Nice 2013

Jean Jean Roosevelt (Haïti)

- Médaillé d'or (Chanson)
- Prix TV5 monde (2013), VIIes Jeux de la Francophonie
- 3^e prix d'un concours de musique réalisé par la société de production Solèy Sounds (2005)

Elisa Larvego (Suisse)

- Médaillée d'or (Photographie)
- Participation à la Biennale de l'Art Africain Contemporain de Dakar (2014)
- Prix d'art de la Nationale Suisse (2010)

Souleiman Hassan Ayanleh (Djibouti)

- Médaillé d'or au concours d'athlétisme masculin (1500 m)
- Médaillé d'or aux Championnats du Monde en Salle en 1500 m (2013, Pologne)
- Médaillé de bronze aux Championnats du Monde de Moscou en 800 m (2013)

Anita Wlodarczyk (Pologne)

- Médaillée d'or (athlétisme féminin, lancer du marteau) et détentrice du record des Jeux dans cette épreuve
- Médaillée d'argent aux Jeux Olympiques (Londres 2012)
- Médaillée d'or aux Championnats du monde (Pékin 2009) et record du monde

VIes Jeux de la Francophonie, Liban/Beyrouth 2009

Nicolas Fraissinet (Suisse)

- Médaillé d'or (Chanson)
- Prix TV VIes Jeux de la Francophonie 2009 participation à l'émission Acoustic sur TV5 Monde
- Prix de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) au Festival Jacques Brel 2009

Kareyce Fotso (Cameroun)

- Médaillée d'argent (Chanson)
- Deuxième au Prix découverte RFI 2009
- Tournée dans 17 pays africains et de l'Océan indien en 2009



Ves Jeux de la Francophonie, Niger/Niamey 2005

Meite Ben Youssef (Côte d'Ivoire)

- Médaillé d'or (athlétisme masculin, 200 m)
- Médaillé d'or (athlétisme masculin, 100 m et 200 m) des VIes Jeux (2009)
- Médaillé d'or aux Championnats d'Afrique au concours d'athlétisme masculin (2012)

Stéphanie Blanchoud (Fédération Wallonie-Bruxelles)

- Médaillée d'or (Chanson)
- Participation aux festivals : au Coup de Cœur Francophone à Montréal, aux Francofolies de Spa, aux Découvertes à Mautauban

IVes Jeux de la Francophonie, Canada/Ottawa 2001

Fred Pellerin (Canada)

- Médaillé de bronze (Contes et conteurs)
- Récipiendaire du billet platine pour son dernier spectacle de conte, *De peigne et de misère*, pour 100 000 billets vendus
- Plus de 2 500 représentations de cinq créations à travers la Francophonie

Nicolas Gill (Canada-Québec)

- Médaillé d'or (Judo)
- Médaillé d'argent (Judo) aux Jeux olympiques de Sydney (2000)
- Médaillé d'or (Judo) aux Jeux du Commonwealth (2002)

Chantal Petitclerc (Canada et Canada-Québec)

- Médaillée d'or (handisport athlétisme, 800 m fauteuil)
- Médaillée d'or (handisport athlétisme, 100 m et 800 m fauteuil) aux II^{es} Jeux de la Francophonie (1994)
- Athlète sur piste la plus médaillée de l'histoire avec 21 médailles paralympiques, dont 14 médailles d'or, une médaille d'or olympique au 800 m (sport de démonstration), 5 records du monde et 5 records paralympiques

IIIes Jeux de la Francophonie, Madagascar/Antananarivo 1997

Alexandre Najjar (Liban)

- Médaillé d'argent (Littérature)
- Écrivain de renommée internationale édité chez Plon, Pygmalion, Ballard
- Officier de l'ordre des arts et des lettres (France 2010)

Pierrot Men (Madagascar)

- Médaillé d'or (Photographie)
- Prix UNEP/Canon en 2000

Iles Jeux de la Francophonie, France/Paris 1994

David Douillet (France)

- Médaillé d'or (Judo)
- Médaillé d'or (Judo) aux Jeux olympiques d'Atlanta (1996)
- Médaillé d'or (Judo) aux Jeux olympiques de Sydney (2000)

Donovan Bailey (Canada)

- Médaillé d'argent (athlétisme masculin, 100 m)
- Médaillé d'or (100 m) et détenteur du record du monde aux Jeux olympiques d'Atlanta (1996)

Hicham El Guerrouj (Maroc)

- Médaillé de bronze (athlétisme masculin, 1500 m)
- Médaillé d'or (1500 et 5000 m) aux Jeux olympiques d'Athènes (2004)



ler Jeux de la Francophonie, Maroc/Casablanca 1989

Marie-Josée Pérec (France)

- Médaillée d'or (athlétisme féminin, 200 m)
- Médaillée d'or (athlétisme féminin, 200 et 400 m) aux IIes Jeux de la Francophonie (1994)
- Médaillée d'or (400 m) aux Jeux olympiques de Barcelone (1992) et (200 et 400 m) aux Jeux d'Atlanta (1996)

Natalina Lupino (France)

- Médaillée d'or (Judo féminin, + 72 kg)
- Médaillée de bronze aux Jeux olympiques de 1992
- Médaillée de bronze aux Championnats du monde, Paris 1982

Il est aussi possible de consulter la liste de l'ensemble des lauréats des sept (7) éditions des Jeux de la Francophonie sur le site : http://www.jeux.francophonie.org, sous la rubrique « Les Résultats ».

PARTIE 1 PROCESSUS DE DÉSIGNATION DE L'ÉTAT OU DU GOUVERNEMENT HÔTE DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2021

1. Présentation du processus de candidature

Le processus de candidature menant à la désignation de l'État ou du gouvernement hôte des Jeux de la Francophonie est conduit par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), conformément aux Statuts du CIJF et des Règles des Jeux de la Francophonie. Tout État ou gouvernement membre de la Francophonie, à jour dans ses cotisations statutaires, peut être candidat. Si le candidat est également membre du Conseil d'orientation du CIJF, celui-ci ne pourra siéger lors des réunions portant sur la présélection et la sélection du pays hôte des Jeux de 2021. Les États ou gouvernements observateurs de la Francophonie ne peuvent être candidats.

Le processus sera mis en œuvre en deux (2) étapes respectivement sur les années 2015 et 2016, afin que l'État ou le gouvernement hôte des IX^{es} Jeux de la Francophonie soit désigné cinq (5) années avant la tenue des Jeux 2021 conformément aux Statuts du CIJF.

2. Versement du droit d'engagement

Les trois (3) États et gouvernements présélectionnés à l'issue de la première étape devront verser un droit d'engagement de cinq mille euros (5 000 €) à la Direction du CIJF pour la préparation, la planification et la gestion du processus de candidature de sélection des IX^{es} Jeux de la Francophonie. Quelle que soit l'issue des résultats, ce droit d'engagement ne sera pas remboursable.



3. Échéances

1^{re} étape 2015 - Présélection des États ou gouvernements candidats :

- Évaluation technique des dossiers de candidature des États ou gouvernements par un comité d'experts désignés par la Direction du CIJF :
 - classement des dossiers et présentation des résultats au Conseil d'orientation du CIJF;
 - trois (3) États ou gouvernements maximum seront retenus à l'issue de cette étape.

Désignation	Responsable	Échéances
1. Lancement de l'appel à candidature	Direction CIJF	1 ^{er} février 2015
2. Clôture de l'appel à candidature	Direction CIJF	30 juillet 2015
3. Présélection des États et gouvernements candidats aux Jeux de 2021 : évaluation des dossiers de candidature par un comité d'experts, classement des dossiers, présentation des résultats au Conseil d'orientation du CIJF		septembre 2015

Tableau 1.1 - Calendrier relatif à la première étape de 2015 de présélection du processus de candidature.

2^e étape 2016 - Désignation de l'État ou gouvernement hôte des IX^{es} Jeux de la Francophonie :

- versement du droit d'engagement de 5 000 € à la Direction du CIJF des trois (3) États ou gouvernements candidats présélectionnés (septembre 2015);
- visite des sites et réévaluation technique des dossiers de candidatures retenus (septembredécembre 2015);
- audition des représentants des États ou gouvernements candidats par le Conseil d'orientation du CIJF (février 2016);
- désignation de l'État ou gouvernement hôte des IX^{es} Jeux de la Francophonie par le XVI^e Sommet de la Francophonie ou à défaut la CMF (automne 2016).

Les modalités de mise en œuvre de cette deuxième étape seront précisées par le CIJF auprès des États ou gouvernements candidats présélectionnés. Les tableaux 1.1 et 1.2 résument les principales échéances du processus de candidature.

Désignation	Responsable	Échéances
1. Dépôt d'un rapport d'experts sur la visite des sites et l'évaluation technique des 3 candidatures présélectionnées à l'issue de la première étape du processus, en vue de l'audition des représentants de ces 3 États par le Conseil d'orientation du CIJF	Commission d'experts conduite par le Directeur du CIJF et Conseil d'orientation du CIJF	septembre-décembre 2015
2. Désignation de l'État ou gouvernement hôte des IX ^{es} Jeux de la Francophonie (CMF)	Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF)	novembre-décembre 2016

Tableau 1.2 – Calendrier relatif à la 2^e étape de désignation de l'État ou gouvernement hôte des IX^{es} Jeux de la Francophonie en 2016.

NB: un État ou gouvernement membre du Conseil d'orientation du CIJF qui se trouve être candidat à l'organisation des Jeux ne peut siéger lors de ces réunions du Conseil d'orientation du CIJF.



4. Grille de notation de la 1^{re} étape de présélection (2015)

Cette première étape consiste à classer les meilleurs dossiers de candidature dans leur forme écrite, en fonction des critères d'appréciation énoncés sous chacun des thèmes du présent Guide, pour un total de 1000 points.

Pour cette première étape, le CIJF, avec l'appui d'un comité d'experts, évaluera les candidatures sur la base des réponses fournies et une note chiffrée sera attribuée à chacune des questions. Ces dernières n'ont pas toutes la même importance et toute question restée sans réponse sera considérée comme équivalente à zéro. Il est donc important de répondre à chacune d'entre elles.

Le tableau 1.3 présente le barème de notation par composantes organisationnelles et techniques du présent guide de candidature des IX^{es} Jeux de la Francophonie.

Rubrique	Notation
Thème 1 : Conditions générales	50
- Caractéristiques nationales et régionales	15
- Conditions géographiques et météorologiques	10
- Dates proposées	25
Thème 2 : Motivation, vision, expérience et héritage des Jeux	100
- Motivation et vision	50
- Expériences organisationnelles d'événements internationaux et héritage des Jeux	50
Thème 3 : Mobilisation publique et privée, des mouvements sportif, culturel et jeunesse	100
- Soutien public	15
- Soutien gouvernemental	20
- Gestion et contexte juridique	10
- Immigration et formalités douanières	25
- Sécurité	30
Thème 4 : Programmation des disciplines	100
- Disciplines sportives	40
- Disciplines culturelles	40
- Activités de développement	10
- Activités d'animation périphérique	10
Thème 5 : Infrastructures et sites, hébergement et restauration	200
- Infrastructures sportives, culturelles et activités de développement	65
- Hébergement des participants au Village des Jeux	55
- Restauration	40
- Hébergement des invités et médias	20
- Couverture sanitaire et infrastructure médicale	20
Thème 6 : Transport	100
- Infrastructures de transport	40
- Plan de transport	60
Thème 7 : Télécommunications et médias	100
- Télécommunications	50
- Médias	50
Thème 8 : Budget et financement	200
- Structure du budget	75
- Engagements financiers	75
- Partenaires des Jeux	50
Présentation générale du dossier de candidature	50
Total	1000



GUIDE DE
CANDIDATURE
DES IXES JEUX
DE LA FRANCOPHONIE

Tableau 1.3 – Barème de notation des composantes du dossier de candidature des IX^{es} Jeux de la Francophonie.

5. Instructions relatives à la recevabilité et à la composition du dossier de candidature

5.1 Recevabilité du dossier

Le dossier de candidature doit tout d'abord satisfaire aux critères de recevabilité en intégrant obligatoirement les pièces suivantes pour être admissible au processus d'évaluation :

- une lettre de candidature à l'organisation des IX^{es} Jeux de la Francophonie, garantissant également le respect des Statuts du CIJF et Règles des Jeux de la Francophonie, signée par un ou plusieurs représentants des plus hautes autorités gouvernementales de l'État ou gouvernement candidat;
- des lettres d'engagement, signées par les ministres en charge du Sport, de la Jeunesse et de la Culture, précisant leurs obligations respectives dans le cadre de l'organisation des IX^{es} Jeux;
- une lettre d'engagements financiers à l'organisation des IX^{es} Jeux de la Francophonie, obtenus des plus hautes autorités gouvernementales.

5.2 Composition du dossier

La présentation et la composition du dossier de candidature à l'organisation des IX^{es} Jeux de la Francophonie doivent :

- refléter avec précision le projet d'accueil des IX^{es} Jeux de la Francophonie proposé par l'État ou le gouvernement candidat;
- comprendre toutes les réponses aux questions et aux éléments des tableaux demandés, respectant l'ordre de présentation des sept thèmes illustrés à la partie 2 du présent document, afin de faciliter l'analyse des candidatures;
- inclure tous les documents de garantie et de déclaration sollicités, ou préciser les raisons pour lesquelles il a été impossible de les obtenir;
- respecter les normes suivantes :
 - être présenté sur support papier de format A4 (210 x 297 cm);
 - et sous forme numérique sur CD-Rom ou clé USB : les documents transmis devront être lisibles aux formats de la suite Office 2007 ou 2010 (Word, Excel, PowerPoint) et/ou aux formats PDF ; le document numérique doit être mis en page en un seul document comprenant les pages de couverture et les pages intérieures ;
 - les réponses à chacune des questions se limitant à deux pages de texte.

Enfin, le dossier peut aussi être enrichi de tout plan, tableau, graphique et autre illustration jugés de nature à le compléter. Des photos peuvent également être utilisées pour illustrer les sites.

Les modalités de dépôt du dossier de candidature sont les suivantes :

- le dossier doit obligatoirement être transmis par voie postale et réceptionné à l'OIF au plus tard le 30 juillet 2015, sur support papier en dix (10) exemplaires et sur support numérique sur un (1) CD ROM ou sur une (1) clé USB;
- aucun dossier de candidature ne sera accepté sous forme électronique par courriel. Les dossiers reçus après la date d'échéance de réception fixée au 30 juillet 2015 seront également refusés (le cachet de réception du Service courrier de l'OIF faisant foi).

Adresse postale d'envoi et de dépôt des dossiers de candidature :

Direction du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) Organisation internationale de la Francophonie 19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France)



QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE

À l'ORGANISATION DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2021

En plus de décrire les dispositifs que le candidat prévoit de mettre en place pour l'accueil des Jeux de la Francophonie, le dossier de candidature doit refléter les orientations thématiques que la candidature attribuera aux Jeux 2021. Il doit préciser comment à l'intérieur des thèmes retenus, le candidat souhaite souligner les valeurs de la Francophonie que sont le rapprochement des peuples et le partage de la langue française au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable.

THÈME 1: CONDITIONS **GÉNÉRALES**

Ce chapitre a pour objet de fournir des informations générales concernant les caractéristiques nationales, les dates proposées pour la tenue des Jeux, ainsi que les conditions météorologiques.

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) :

- synchronisation de l'accueil des Jeux selon le contexte historique, politique et économique du candidat;
- conséquences des conditions géographiques et climatiques sur les athlètes, les artistes et leur performance;
- compatibilité des dates retenues avec les calendriers sportifs, culturels et scolaires.

Valeur numérique totale du thème: 50 points

Caractéristiques nationales et régionales

15 POINTS

1. Résumez l'histoire de votre pays et de votre région durant ces vingt dernières années. Décrivez les systèmes politiques national et régional.

(3 points)

2. Quelles sont les périodes d'élections nationales, régionales et locales d'ores et déjà prévisibles entre 2018 et 2022 ?

(2 points)

3. Quelles sont les principales ressources économiques de votre pays et de votre région?

(2 points)

 Quelles sont les principales caractéristiques géographiques, démographiques, politiques et sociales de votre pays (population, superficie, langue, religion, carte géographique...)?

(2 points)

5. Quelles sont les politiques culturelles, sportives et de jeunesse mises en place par votre État ou gouvernement?

(6 points)



GUIDE DE CANDIDATURE DES IXES JEUX

DE LA FRANCOPHONIE

Conditions géographiques et météorologiques

10 POINTS

6. Décrivez la situation géographique générale de la ville et de ses environs.

(5 points)

7. Donnez l'altitude moyenne de la ville et celle, le cas échéant, de sites de compétition et de concours se trouvant à une altitude nettement différente.

(2 points)

- 8. Fournissez, pour les cinq dernières années, la moyenne des relevés quotidiens des données, ci-dessous, ainsi que les extrêmes (minima et maxima) pour la période s'étendant de quinze jours avant l'ouverture des Jeux jusqu'à la clôture (selon les dates proposées) :
 - la température en C°,
 - le nombre de jours avec précipitations,
 - la période la plus favorable à la tenue d'une telle manifestation en 2021.

(3 points)

Dates proposées

25 POINTS

9. Confirmez vos propositions de date pour l'organisation de la IX^e édition des Jeux de la Francophonie 2021 et spécifiez pourquoi. La durée des compétitions des Jeux de la Francophonie s'étend au maximum sur quinze (15) jours. Dans la fixation de ces dates, la tenue de grands événements sportifs et culturels internationaux tel que les Championnats mondiaux d'athlétisme, devra être prise en compte. Motivez vos choix de dates par rapport à votre calendrier national et par rapport au calendrier international des grands événements sportifs et culturels.

(8 points)

10. Indiquez si des réunions ou manifestations importantes, culturelles et/ou sportives, nationales ou internationales se dérouleront sur votre territoire entre 2018 et 2022. Si oui, lesquelles? Dans quelle ville et à quelle date?

(5 points)

11. En dehors de la candidature aux IX^{es} Jeux de la Francophonie, précisez si vous êtes officiellement candidat à d'autres types de manifestations importantes culturelles et/ou sportives, nationales ou internationales entre 2017 et 2022. Si oui, lesquelles?

(4 points)

12. Fournissez une déclaration émanant des autorités compétentes confirmant qu'aucune manifestation importante, nationale ou internationale, ne se tiendra dans la ville hôte ou dans ses environs pendant les IX^{es} Jeux de la Francophonie ou pendant les dix (10) jours qui les précèdent.

(8 points)



THÈME 2: MOTIVATION, VISION, EXPÉRIENCES ET HÉRITAGE DES IXES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Valeur numérique totale du thème : 100 points

Dans ce chapitre, les candidats sont tenus d'expliquer leurs motivations et leur vision pour l'accueil des Jeux de la Francophonie 2021, leurs expériences au plan organisationnel de grandes manifestations internationales et comment le concept des Jeux 2021 s'intègre dans des projets de développement, en tant que legs à la population.

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) :

- pertinence de la vision et cohérence avec les objectifs des Jeux de la Francophonie et ceux de l'OIF;
- expérience d'accueil d'événements comparables en termes d'ampleur de la participation et de la programmation;
- intérêt pour la population locale des legs prévus et leur probabilité d'occurrence.

Motivation et vision

50 POINTS

 Précisez les principales raisons qui vous motivent à accueillir les IX^{es} Jeux de la Francophonie.

(15 points)

2. Décrivez votre vision des Jeux 2021.

(20 points)

3. Expliquez comment cette vision des Jeux 2021 contribuera à la promotion des valeurs de la Francophonie et à la pérennité des Jeux de la Francophonie.

(15 points)

Expériences organisationnelles d'événements internationaux et héritage des Jeux

50 POINTS

- 4. Décrivez vos expériences organisationnelles de manifestations sportives, de grands rassemblements jeunesse ou culturels internationaux. Fournissez la liste des manifestations de niveau international organisées sur votre territoire durant les dix dernières années (entre 2004 et 2014).
 (15 points)
- Énoncez vos expériences antérieures en matière d'accréditation de participants, à travers l'utilisation d'un système de gestion informatique, dans le cadre d'événements d'envergure que vous avez organisés.
 (5 points)
- 6. Précisez, pour tous les sports retenus dans le cadre de la IX^e édition des Jeux, la situation des fédérations sportives nationales du point de vue :
 - de leur affiliation aux organismes continentaux et internationaux,
 - du nombre de cadres techniques (entraîneurs, arbitres...),
 - du nombre de licenciés hommes et femmes,
 - de leurs participations récentes aux compétitions régionales, continentales, internationales et du point de vue des résultats obtenus.

(15 points)

7. Décrivez en quoi l'organisation des IX^{es} Jeux s'inscrira dans une démarche de développement durable et d'héritage pour la population, notamment en termes d'amélioration de sites et d'infrastructures, de renforcement des politiques sportives, culturelles et jeunesse, d'acquisition de connaissance et de compétence, de retombées économiques et sociales, etc.

(15 points)



Ce chapitre permet de démontrer le degré de soutien apporté par la population, les mouvements sportif, culturel et jeunesse au projet d'accueil des Jeux. Il a aussi pour objet de souligner le soutien des autorités gouvernementales, de décrire le contexte juridique, le fonctionnement de l'éventuel Comité national d'organisation (CNJF) et les formalités d'entrée au pays, d'exposer dans les grandes lignes les mesures de sécurité envisagées pour l'accueil de la IX^e édition des Jeux de la Francophonie.

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) :

- niveau d'appui public et gouvernemental;
- capacité à mettre sur pied un comité organisateur rapidement, formé de ressources humaines compétentes et en nombre adéquat pour gérer l'ensemble des activités liées à l'accueil des Jeux;
- flexibilité des procédures d'entrée dans le pays hôte;
- climat sécuritaire général;
- capacité à mobiliser les autorités compétentes pour assurer la sécurité sur les sites des Jeux.

THÈME 3: MOBILISATION PUBLIQUE ET PRIVÉE, DES MOUVEMENTS SPORTIF, CULTUREL ET JEUNESSE

Valeur numérique totale du thème : 100 points

Soutien public

1. Veuillez décrire le degré de soutien public apporté par la collectivité, les mouvements sportif, culturel et jeunesse à l'accueil des IX^{es} Jeux de la Francophonie.

(4 points)

15 POINTS

2. Des groupes d'individus ou des organisations ont-ils manifesté leur désaccord quant à l'organisation des IX^{es} Jeux sur votre territoire?

(3 points)

3. Décrivez comment vous comptez impliquer les mouvements sportif, culturel et jeunesse dans l'organisation des IX^{es} Jeux.

(4 points)

4. Montrer comment vous comptez mobiliser la population dans le but de pourvoir des postes de bénévoles

(4 points)

Soutien gouvernemental

20 POINTS

5. Décrire le degré de soutien apporté par le gouvernement à votre candidature à l'organisation des Jeux de la Francophonie de 2021.

(10 points)

6. Fournissez une lettre d'engagement des autorités gouvernementales concernées par le projet d'organisation des IX^{es} Jeux de la Francophonie, garantissant leurs obligations respectives et le respect des Statuts du CIJF et Règles des Jeux de la Francophonie.

(10 points)



- 7. Décrivez l'entité juridique (Comité national d'organisation des Jeux de la Francophonie) responsable de l'organisation des Jeux dans l'hypothèse où votre candidature serait retenue. Cette description du CNJF devrait comprendre un projet d'organigramme, une liste des personnalités, des organismes publics et privés qui manifestent déjà un intérêt à l'égard de la tenue des Jeux et qui soutiennent votre candidature. (6 points)
- 8. Décrivez les mesures juridiques en vigueur pour la protection des symboles de l'OIF, des logos et marques liées aux Jeux.(2 points)
- 9. Décrivez les mesures juridiques en vigueur qui permettront de prévenir la mercatique pirate et d'empêcher des tiers de faire une concurrence déloyale aux partenaires commerciaux officiels des Jeux. Quelles garanties peuvent être fournies concernant la protection de l'exclusivité des partenaires commerciaux des Jeux afférente à la publicité sur les affiches, aux activités de promotion dans la rue et à la publicité dans le ou les aéroports qui desservent la ville? (2 points)

Immigration et formalités douanières

25 POINTS

- 10. Quelle est la réglementation en vigueur concernant l'immigration et les visas d'entrée dans votre pays? Fournissez l'engagement, de la part des autorités compétentes, que les procédures de douanes et d'immigration, de récupération des bagages, du matériel et des équipements seront simplifiées au maximum, dans le respect des lois et règlements en vigueur. (10 points)
- 11. Donnez des détails précis sur les règles sanitaires et de vaccination en vigueur. (3 points)
- 12. Fournissez, de la part des autorités compétentes, les garanties concernant l'importation exempte de droits de douane, l'utilisation et l'exportation des marchandises et œuvres d'art nécessaires au CIJF, aux délégations, aux médias, aux partenaires commerciaux et fournisseurs pour remplir leurs obligations liées à la célébration des Jeux. (10 points)
- 13. Spécifiez, s'il y a lieu, tous règlements relatifs aux produits spéciaux et équipements spécifiques nécessaires au déroulement des Jeux : équipements photographiques et audiovisuels, matériels et produits médicaux, matériel informatique, denrées alimentaires, etc. (2 points)

Sécurité 30 points

La responsabilité de la sécurité de tous les participants lorsqu'ils se trouveront sur les sites des Jeux ou à bord d'un véhicule des Jeux revient au CNJF et, à ce titre, ce dernier devra se prémunir d'une assurance responsabilité afin de dégager de toutes responsabilités et d'indemniser le gouvernement du pays hôte, la municipalité hôte, les fédérations sportives internationales, les délégations participantes et le CIJF.

- 14. Existe-t-il actuellement des risques émanant de minorités activistes (religieuses, politiques, ethniques, etc.) ou de groupes terroristes dans votre pays, région et ville? Dans le cas de risque éventuel, mentionnez les mesures employées ou prévues pour lutter, à titre préventif, contre les actes terroristes de groupes nationaux ou internationaux. (10 points)
- 15. Énoncez les mesures prévues pour contrer ou dissuader toute réunion ou manifestation sur les sites des compétitions et concours, ainsi qu'à l'intérieur des lieux d'hébergement pendant les Jeux. (5 points)
- 16. Analysez les risques prévus durant les Jeux et classez-les par rapport à leur importance et à leur probabilité, en proposant des mesures d'ordre général destinées à y faire face. (5 points)
- 17. Qui assura l'autorité de la sécurité durant les Jeux? (3 points)
- 18. Indiquez le plan général de sécurité prévu sur les différents sites retenus au programme des Jeux, en précisant le degré de coordination et de relations avec le CNJF. (5 points)
- 19. Est-il prévu dans la structure du CNJF un service chargé de la sécurité? Le cas échéant, quelles seraient ses fonctions et ses responsabilités? (2 points)



Ce chapitre a donc pour objet de présenter un projet de programme des compétitions sportives, des concours culturels, des activités de développement ainsi que des disciplines prévues en démonstration/animation selon les choix du pays candidat sur la base de disciplines préalablement retenues par le CIJF telles qu'énumérées ci-après.

Le pays candidat devra proposer une programmation générale en veillant à respecter un équilibre en termes de nombre de disciplines sportives et de disciplines culturelles.

En référence à l'article 6 des Statuts du CIJF et Règles des Jeux de la Francophonie relatif au Programme :

Article 6.1: Le programme, comprenant des compétitions sportives, des concours culturels et des activités de développement, précisés à l'article 6.2, est établi par le CIJF. Sa dimension doit permettre à tout État ou gouvernement membre de l'OIF d'organiser les Jeux.

En matière sportive, les compétitions sont placées sous le contrôle technique des fédérations internationales concernées.

Concernant les concours culturels et les activités de développement, l'organisation des concours est régie par le CIJF, en liaison avec la direction concernée de l'OIF.

Article 6.2 : Le CIJF soumet le programme au moment de la transmission du dossier de candidature à remplir par les États et gouvernements qui désirent organiser l'édition suivante des Jeux. Ce programme comporte :

- au minimum six (6) et au maximum huit (8) sports, en recherchant l'équilibre entre les épreuves féminines et masculines ainsi qu'individuelles et collectives. Ces sports sont par exemple : l'athlétisme, la boxe, le judo, le football, le basket-ball, le tennis de table, etc.
- au minimum six (6) et au maximum huit (8) disciplines culturelles relevant de l'écrit, de l'image, des arts plastiques et du spectacle vivant. Ces disciplines sont par exemple : la chanson, le conte, la danse de création et d'inspiration traditionnelle, la littérature, la peinture, la sculpture, la photographie, etc.
- au maximum deux (2) activités de développement relevant des arts numériques et des innovations en matière de développement durable. Ces activités sont, par exemple, la création écologique, la création numérique.

Les épreuves peuvent comprendre une épreuve handisport, une épreuve de démonstration sportive et une épreuve de démonstration culturelle.

À l'exception des disciplines en démonstration qui font partie de l'entente entre le pays ou gouvernement hôte des Jeux et le CIJF, le programme définitif est arrêté par le Conseil d'orientation du CIJF, sur proposition du Directeur du CIJF, avant le lancement de l'appel à candidature à l'organisation d'une édition des Jeux.

Le programme peut, à titre exceptionnel, être modifié sous réserve tant que les modifications n'entraînent aucunes incidences financières significatives pour le CNJF; il est alors corrigé dans le cahier des charges et approuvé par le CPF en même temps que celui-ci.

Disciplines sportives

40 POINTS

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) :

- choix des disciplines retenues;
- nombre de disciplines retenues;
- arguments avancés.
- 1. Choisissez parmi les disciplines sportives énumérées ci-dessous, selon un minimum de six (6) et un maximum de huit (8) disciplines sportives en recherchant l'équilibre entre les épreuves féminines et masculines ainsi qu'individuelles et collectives et, argumentez vos choix pour chacune d'entre elles :



Valeur numérique totale du thème : 100 points



Au titre des compétitions sportives

1. Athlétisme (H/F, 18-35 ans) □ Oui □ Non	
Argumentez votre choix :	
NB : discipline qui a toujours été inscrite à la programmation des Jeux	
2. Lutte libre et lutte africaine (H/F, 18-30 ans) □ Oui □ Non	(5 points)
Argumentez votre choix :	
NB : discipline qui a été inscrite à la programmation des Jeux depuis la VII ^e édition 2013	
3. Basket-ball (F, 18-25 ans) ☐ Oui ☐ Non	(5 points)
Argumentez votre choix :	
NB : discipline qui a toujours été inscrite à la programmation des Jeux	
4. Football (H, moins de 20 ans) □ Oui □ Non	(5 points)
Argumentez votre choix :	
NB : discipline qui a toujours été inscrite à la programmation des Jeux	
5. Judo (H/F, 18 - 25 ans) ☐ Oui ☐ Non	(5 points)
Argumentez votre choix :	
NB : discipline qui a toujours été inscrite à la programmation des Jeux	
6. Tennis de table (H/F, 18-21 ans) □ Oui □ Non	(5 points)
Argumentez votre choix :	
NB : discipline qui a toujours été inscrite à la programmation des Jeux hormis une édition	
7. Handisport, athlétisme (H/F, 18-35 ans) □ Oui □ Non	(5 points)
Argumentez votre choix :	



NB : discipline qui a été inscrite à la programmation des Jeux depuis la VII^e édition de 2013 et qui comprend une épreuve de saut, une épreuve de lancer et une épreuve de course; ces trois épreuves seront précisées ultérieurement entre l'État ou le gouvernement hôte, le CIJF et le Comité international paralympique (CIP)

Au titre du sport en démonstration ou animation

8. Un sport de démonstration/animation (H/F, 18-25 ans) (discipline laissée au choix de l'État ou du gouvernement hôte) (5 points)	
Nom de la discipline proposée en démonstration ou animation :	
Argumentez votre choix :	
Synthèse: Récapitulatif des disciplines sportives (énumérez vos disciplines choisies sous forme de liste): Nombre de disciplines choisies au titre des compétitions sportives: Discipline choisie en démonstration ou animation: Nombre total de discipline choisie (compétition + démonstration/animation):	
Argumentez votre choix en termes de nombre de disciplines choisies :	
Dissiplines sulturalles	
Disciplines culturelles 40 POINTS	
Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) : choix des disciplines retenues; nombre de disciplines retenues; arguments avancés.	
2. Choisissez les disciplines culturelles énumérées ci-dessous, selon un minimum de six (6) et un maximum de huit (8) disciplines culturelles et, argumentez vos choix pour chacune d'entre elles :	
Au titre des concours culturels	
1. Chanson (H/F, 18-35 ans) ☐ Oui ☐ Non (5 points)	
Argumentez votre choix :	
NB : discipline qui a toujours été inscrite à la programmation des Jeux	
2. Contes et conteurs (H/F, 18-35 ans) □ Oui □ Non (5 points)	
Argumentez votre choix :	.
NB : discipline qui a toujours été inscrite à la programmation des Jeux	
3. Littérature (nouvelle) (H/F, 18-35 ans) □ Oui □ Non (5 points)	JEUX DE LA FRANCOPHONIE JEUNESSE, ARTS ET SPORTS
Argumentez votre choix :	GUIDE DE CANDIDATURE
NB : discipline qui a toujours été inscrite à la programmation des Jeux	DES IX ^{ES} JEUX DE LA FRANCOPHONIE

4. Danse de création (H/F, 18-35 ans) □ Oui □ Non	(5 points)
Argumentez votre choix :	
NB : discipline qui a toujours été inscrite à la programmation des Jeux	
 5. Arts de la rue [hip-hop (danse), marionnettes géantes et jonglerie avec ballon (freestyle ball)] (H/F, 18-35 ans) □ Oui □ Non 	(5 points)
Argumentez votre choix :	
NB : discipline qui a été inscrite à la programmation des VII ^{es} Jeux de 2013	
6. Arts plastiques et visuels (peinture, sculpture/installation et œuvres collectives) (H/points) □ Oui □ Non	/F, 18-35 ans) (5
Argumentez votre choix :	
NB : discipline qui a toujours été inscrite à la programmation des Jeux	
7. Photographie (H/F, 18-35 ans) □ Oui □ Non	(5 points)
Argumentez votre choix :	
NB : discipline qui a toujours été inscrite à la programmation des Jeux	
Au titre de la discipline culturelle en démonstration	
8. Une discipline culturelle de démonstration (H/F, 18-35 ans) (discipline laissée au choix de l'État ou du gouvernement hôte)	(5 points)
Nom de la discipline proposée en démonstration :	
Argumentez votre choix :	
NB : possibilité de choisir une seule discipline en démonstration qu'elle soit sportive ou	u culturelle
Synthèse: Récapitulatif des disciplines culturelles (énumérez vos disciplines choisies sous forme Nombre de disciplines choisies au titre des concours culturels: Discipline culturelle choisie en démonstration: Nombre total de discipline choisie (compétition + démonstration):	de liste) :
Argumentez votre choix en termes de nombre de disciplines choisies :	



Activités de développement

10 POINTS

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) :

- choix des disciplines retenues;
- nombre de disciplines retenues;
- arguments avancés.
- 3. Choisissez les activités de développement énumérées ci-dessous, selon un maximum de deux (2) disciplines et, argumentez vos choix pour chacune d'entre elles :

NB : le pays candidat peut donc choisir deux disciplines, une discipline ou aucune discipline au titre des activités de développement

Au titre des concours de création

9. Création pour le développement durable (H/F, 18-35 ans)□ Oui □ Non				
Argumentez votre choix :				
NB : discipline qui a été inscrite à la programmation des VII ^{es} Jeux de 2013				
10. Création numérique (H/F, 18-35 ans) □ Oui □ Non				
Argumentez votre choix :				
NB : discipline qui a été inscrite à la programmation des VII ^{es} Jeux de 2013				
Synthèse : Récapitulatif des disciplines (énumérez vos disciplines choisies sous forme de liste) : Nombre de disciplines choisies au titre des activités de développement : Nombre total de discipline de création choisie :				
Argumentez votre choix en termes de nombre de disciplines choisies :				

Activités d'animation périphérique

10 POINTS

4. Quel programme d'activités d'animation périphérique envisagez-vous d'organiser au Village des Jeux, au Village des partenaires et dans la ville pour promouvoir les valeurs de la Francophonie?



THÈME 5: INFRASTRUCTURES ET SITES, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Les sites sont un facteur essentiel du succès des Jeux de la Francophonie, tant du point de vue opérationnel que financier. Leur choix doit soutenir le concept de développement durable et répondre à un besoin de la population.

Ce chapitre a donc pour objet de donner un aperçu de l'état actuel des infrastructures et des sites existants, ainsi que l'état d'engagements financiers des travaux de rénovation, le cas échéant. Il a aussi pour but de donner un aperçu de la capacité d'accueil des États et gouvernements candidats, d'offrir l'occasion de décrire leur vision du Village des Jeux et l'emplacement des sites d'hébergement par rapport aux différents sites de compétitions et de concours proposés.

Valeur numérique totale du thème : 200 points

Infrastructures sportives, culturelles et activités de développement

65 POINTS

Les exigences relatives aux infrastructures sportives englobent une multitude d'éléments, en commençant par les exigences concernant les terrains de jeu, comme les dimensions minimales ou maximales de la surface de jeu ou la largeur des lignes d'un terrain. Elles font aussi allusion aux installations dites auxiliaires, comme le nombre de vestiaires ou la proximité d'un stationnement. Finalement, elles peuvent se rapporter au nombre de couloirs, de terrains ou de surfaces de jeu requis pour une épreuve donnée. Les infrastructures sportives de compétition et d'entraînement devront respecter les normes des fédérations sportives internationales.

Dans le cas des infrastructures culturelles et des activités de développement, les exigences sont semblables à celles énumérées pour les infrastructures sportives, mais concernent plutôt les dimensions des aires de performance, des salles d'exposition et des locaux d'ateliers y compris les loges. Elles peuvent également se rapporter aux services fournis par exemple en termes d'alimentation électrique, en eau, en accès Internet, le cas échéant. Les infrastructures culturelles de concours et de répétition devront respecter les normes habituellement pratiquées au niveau international et selon les exigences des experts culturels du CIJF.

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) :

- a capacité d'accueil des infrastructures et accessibilité pour les participants et le public;
- conformité des sites aux normes en vigueur dans chacune des disciplines;
- états des infrastructures, mises à niveau et ressources nécessaires.
- 1. Veuillez fournir une description détaillée des infrastructures disponibles, susceptibles d'accueillir les épreuves sportives, les concours culturels et les activités de développement des IX^{es} Jeux, au moyen des tableaux 5.1 à 5.3 ci-après réunis. Cette description prendra également en compte les conditions recensées dans le *Relevé des infrastructures nécessaires à l'accueil des Jeux de la Francophonie* exposé à la page 22 du présent sous-thème et comprendra la configuration et les dimensions des aires :
 - de compétition et d'entraînement,
 - des scènes et des salles de concours, de répétition et d'atelier (près des salles de répétitions),
 - d'accès et d'accueil:
 - des participants (inc. les participants à mobilité réduite),
 - du public,
 - des partenaires et invités de marque,
 - arbitres et membres des jurys,
 - des médias.

(20 points)

Présentez l'état actuel des sites et, le cas échéant, à l'aide des tableaux 5.1 à 5.3, dans la colonne « observations » les travaux de rénovation ou de construction nouvelle nécessaires. Dans le cas de constructions nouvelles, indiquez le calendrier des travaux (début et fin).
 (7 points)

NB: tenir compte du projet de programme selon les choix des disciplines sportives, culturelles et des activités de développement tel qu'abordé au niveau du thème 4 pour apporter vos éléments de réponse et compléter les tableaux ci-après.





Disciplines	Nom des sites de compétitions sportives	Capacité d'accueil	Propriétaire (secteur public ou privé)	Date de construction ou de la modernisation		Observations Structure existante:
				Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	1-2* Structure inexistante: 3-4-5**
Athlétisme (H/F)						
Lutte libre et lutte africaine (H/F)						
Basket-ball (F)						
Football (H)						
Judo (H/F)						
Tennis de table (H/F)						
Handisport, athlétisme (H/F)						
Sport de démonstration (H/F)						
Salles d'entraînement						

Tableau 5.1 – Sites proposés pour l'accueil des compétitions sportives.

- * Structure existante : 1. ne nécessitant pas de travaux d'amélioration, 2. nécessitant des travaux d'amélioration
- ** Structure inexistante : 3. construction supplémentaire prévue, 4. coûts des travaux, 5. répartition des sources de financement (public, privé ou mixte)

Commentaires :			

	Nom des sites	0	Propriétaire		onstruction ou odernisation	Observations Structure existante:	
Disciplines	de concours culturels	Capacité d'accueil	(secteur public ou privé)	Date de la construction initiale Date de la modernisation (le cas échéant)		1-2* Structure inexistante: 3-4-5**	
Chanson (H/F)							
Contes et conteurs (H/F)							
Littérature (nouvelle) (H/F)							
Danse de création (H/F)							
Arts de la rue (H/F)							
Arts plastiques et visuels (H/F) (peinture, sculpture/installation et œuvres collectives)							
Photographie (H/F)							
Salles de répétition pour les groupes et soliste (H/F)							
Salles d'entraînement							

Tableau 5.2 – Sites proposés pour l'accueil des concours culturels.

Structure existante .	1 no nécessitant nas	de travaux d'amélioration. 2	nécessitant des	travaux d'amélioration
oliuciule existallie.	1. He Hecessitalit bas	ue travaux u arrienoration, a	z. Hetessilalil ues	LI avaux u allielloi atioli

Commentaires :			



^{**} Structure inexistante : 3. construction supplémentaire prévue, 4. coûts des travaux, 5. répartition des sources de financement (public, privé ou mixte)

	Nom des sites	Canacitá	Propriétaire		onstruction ou dernisation	Observations Structure existante:
Disciplines		Capacité d'accueil	(secteur public ou privé)	Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	1-2* Structure inexistante : 3-4-5**
Création pour le développement durable						
Création numérique						

Tableau 5.3 - Sites proposés pour l'accueil des activités de développement.

- * Structure existante: 1. ne nécessitant pas de travaux d'amélioration, 2. nécessitant des travaux d'amélioration
- ** Structure inexistante : 3. construction supplémentaire prévue, 4. coûts des travaux, 5. répartition des sources de financement (public, privé ou mixte)

Commentaires :	

- Des travaux d'aménagements de sites devront-ils être effectués pour accueillir les participants de la discipline handisport? Si oui, lesquels?

 (6 points)
- 4. Le cas échéant, fournissez une description des infrastructures susceptibles d'accueillir les activités d'animation périphérique envisagées (animation au Village des Jeux, Village des partenaires, etc.).
- Indiquez sur un plan l'emplacement des sites de compétition et de concours, du Village des Jeux, du Centre de presse et des principaux hôtels qui seront attribués aux dignitaires et journalistes.
 (6 points)
- Fournissez les garanties de financement des travaux de rénovation ou de construction de sites.

 (20 points)

Relevé des infrastructures nécessaires à l'organisation des Jeux de la Francophonie 2021

Compétitions sportives

1. Athlétisme (H/F, 18-35 ans)

Un stade comprenant:

- Revêtement synthétique conforme aux normes de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) :
 - une piste de 400 mètres à 8 couloirs,
 - des aires de sauts et de lancers.
- Tout le matériel nécessaire à la compétition, aux normes de l'IAAF.
- Une zone d'échauffement, dont le revêtement est identique à celui du stade, avec au minimum :
- une ligne droite de 100 mètres à 4 couloirs,
- un virage de 4 couloirs,
- des aires de sauts,
- des aires de lancers protégées (sécurité).
- Des installations additionnelles pour l'entraînement.
- 2. Lutte libre et lutte africaine (H/F, 18-30 ans)
- Une aire de compétition, en plein air ou couverte selon les conditions climatiques locales, conforme aux normes de la United World Wrestling (UWW) avec une zone d'échauffement.
- Des salles d'entraînement.



- 3. Basket-ball (F, 18-25 ans)
- Deux salles de compétition conformes aux normes de la Fédération internationale de basket-ball (FIBA) avec terrain d'échauffement proche.
- Au minimum deux terrains d'entraînement.
- 4. Football (H, moins de 20 ans)
- Deux à quatre terrains en gazon naturel ou synthétique agréés par la Fédération internationale de football (FIFA), avec ou sans éclairage.
- Au minimum deux à quatre terrains d'entraînement.
- 5. Judo (H/F, 18 25 ans)
- Un hall de compétition avec deux tapis de compétition conformes aux normes de la Fédération internationale de judo (FIJ) et une zone d'échauffement.
- Des salles d'entraînement.
- 6. Tennis de table (H/F, 18-21 ans)
- Une salle de compétition et les équipements conformes à la Fédération internationale de tennis de table (FITT) et une zone d'échauffement.
- Une salle d'entraînement.
- 7. Handisport, athlétisme (H/F, 18-35 ans) (épreuves spécifiques à préciser entre l'État ou le gouvernement hôte, le CIJF et le Comité international paralympique [CIP])
- 8. Un sport de démonstration (H/F, 18-25 ans) (discipline laissée au choix de l'État ou du gouvernement hôte)
- 9. Pour l'entraînement des athlètes
- Deux salles proches des installations d'athlétisme, de boxe et de judo, munies du matériel et de l'équipement nécessaires à l'entraînement des athlètes.

Concours culturels

- 1. Chanson (H/F, 18-35 ans)
- Une scène de 180 à 200 m² équipée conformément aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline : sonorisation, instruments de base, éclairages, un équipement technique de régie.
- 2. Contes et conteurs (H/F, 18-35 ans)
- Une scène de théâtre ou scène en extérieur de 60 à 80 m², un équipement technique de régie (son et lumière), conformes aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline.
- 3. Littérature (nouvelle) (H/F, 18-35 ans)
- Une scène de théâtre ou scène en extérieur de 40 à 50 m², un équipement technique de régie (son et lumière), conformes aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline.
- 4. Danse de création (H/F, 18-35 ans)
- Une scène de 180 à 200 m², plancher en bois sur lambourde, sonorisation et lumières, coulisses, dégagements, loges ou espaces pouvant accueillir un minimum de 50 artistes en même temps et conforme aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline.
- 5. Arts de la rue [hip-hop (danse), marionnettes géantes et jonglerie (freestyle ball)] (H/F, 18-35 ans)
- Une place de quartier de 120 à 140 m², où les artistes peuvent déambuler s'ils le souhaitent, équipée conformément aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline : sonorisation, matériel platines DJ, éclairages, un équipement technique de régie.



Arts plastiques et visuels (peinture, sculpture/installation et œuvres collectives) (H/F, 18-35 ans)

Conformément aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline :

- Salles d'exposition adaptées d'au moins 200 m² au total et stèles pour les sculptures de petite dimension.
- Ateliers : espaces en intérieur ou extérieur, accessibles au public, permettant la création et les échanges, pourvus de matériel et d'outillage pour les peintres et les sculpteurs (soudure, menuiserie).
- 7. Photographie (H/F, 18-35 ans)

Conformément aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline :

- Salles d'exposition adaptées d'au moins 50 m² pour les accrochages de photographies argentiques et les projections de photographies numériques.
- Laboratoire argentique et consommables; laboratoire numérique et consommables.
- Un dispositif informatique de traitement de photographies numériques.
- Un système de projection de photographies numériques haute qualité.
- Ateliers : espaces en intérieur ou extérieur, accessibles au public, permettant la création et les échanges.
- 8. Pour les répétitions personnelles des artistes de la scène
- Salles adaptées, en quantité suffisante et conformes aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour chaque discipline, pour permettre à chaque groupe ou soliste un temps de répétition quotidien jusqu'au jour de leur concours.

Activités de développement - concours de création

- 1. Création numérique (H/F, 18-35 ans)
- Un espace ou une salle aménagée d'au moins 50 m² comprenant un grand écran, un rétroprojecteur, un ordinateur, une connexion internet et du matériel de sonorisation.
- 2. Création pour le développement durable (H/F, 18-35 ans)
- Salles d'exposition adaptées d'au moins 50 m² pour permettre le placement de stand d'exposition.

Hébergement des participants au Village des Jeux 55 POINTS

Un site d'hébergement unique, dénommé traditionnellement Village des Jeux, accueillant, sécuritaire et offrant une gamme de services, est souhaitable afin de favoriser et de privilégier les échanges entre les participants et les accompagnateurs.

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) :

- emplacement géographique du Village (avec un accent particulier sur la durée du trajet pour rejoindre les différents sites de compétitions et de concours);
- capacité d'accueil (nombre de chambres et de personnes par chambre, de salles de bains et de douches par tranche de personnes);
- conception (confort des chambres, accès aux handicapés);
- utilisation post-Jeux, dans le cas de logements inexistants ou de constructions supplémentaires;
- niveau de services :
- services médicaux,
- salle de buanderie,
- entretien des aires communes et des chambres,
- accès : Internet, téléphonie, services postaux et bancaires,
- activités récréatives et espaces de repos,
- centre d'information fournissant les résultats des compétitions et concours, l'horaire des autobus, des épreuves et des activités de divertissement inscrites au programme des Jeux, des prospectus touristiques,
- consigne pour articles personnels,
- boutiques de souvenirs,
- distributeurs automatiques,
- aires d'entreposage pour le matériel des délégations.





- 7. Décrivez votre vision proposée du Village des Jeux et présentez une description, à l'aide du **tableau 5.4**, des caractéristiques de l'hébergement que vous prévoyez retenir :
 - type d'hébergement,
 - inventaire des chambres et leur superficie,
 - degré de confort (climatisation, installations sanitaires, téléphonie et internet),
 - situation géographique (à l'aide d'un plan de la ville),
 - infrastructures existantes ou à construire.

(40 points)

	Nombre		Nombre	Propriétaire		onstruction ou odernisation	Observations Structure existante:
Type de chambres	de chambres	Superficie	de lits	(secteur public ou privé), précisez	Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	1-2* Structure inexistante: 3-4-5**
Chambres individuelles							
Chambres doubles							
Autres (précisez)							

Tableau 5.4 – Site proposé pour l'accueil du Village des Jeux de la Francophonie.

- * Structure existante : 1. ne nécessitant pas de travaux d'amélioration, 2. nécessitant des travaux d'amélioration
- ** Structure inexistante : 3. construction supplémentaire prévue, 4. coûts des travaux, 5. répartition des sources de financement (public, privé ou mixte)

Commentaires :			

- **8.** Si des infrastructures et des bâtiments existants doivent être utilisés dans le projet de conception du Village des Jeux, veuillez fournir des garanties indiquant :
 - la volonté des propriétaires d'autoriser leur utilisation pour la période des Jeux,
 - le calendrier et le financement des travaux de rénovation ou d'aménagement,
 le cas échéant.

(15 points)

Restauration 40 Points

La restauration au Village des Jeux devra faire l'objet de soins particuliers pour respecter les habitudes alimentaires de chacun et s'adapter aux horaires des compétitions et des concours, pouvant débuter aussi tôt que 6 h et se terminer aussi tard que 23 h. Le nombre de repas à servir quotidiennement étant évalué dans une fourchette de 9 000 à 12 000, sans compter les dignitaires, officiels et bénévoles. Une attention particulière devra aussi être accordée au milieu et au cadre à mettre en place pour faciliter la convivialité et le brassage des cultures.

Des menus devront être préparés avec des diététiciens qui connaissent les besoins nutritionnels des athlètes et des artistes de certaines disciplines, ainsi que les restrictions particulières de certains participants. L'accès à des paniers repas nutritifs devra également être facilité sur certains sites aux personnes dans l'impossibilité de se rendre au restaurant en raison de l'horaire des compétitions ou des entraînements.

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) :

- emplacement de la cafétéria et capacité d'accueil : nombre de personnes pouvant être reçues à la fois, nombre de repas servis par jour;
- qualité des menus (chaud et froid, apport en protéines, variété de la proposition, rafraîchissements et collations entre les repas);
- approvisionnement en eau potable au Village, sur les sites de compétition et d'entraînement et dans les transports de durée importante;
- heures d'ouverture du service de cafétéria et restauration des participants ne pouvant se rendre à la cafétéria en raison de l'horaire des compétitions, des concours, des entraînements ou des pratiques;
- plan de préparation des repas et entreposage des aliments.



9. Fournissez un aperçu général du plan de restauration qui pourrait être mis en place pour répondre aux exigences des Jeux de la Francophonie, en y précisant notamment le personnel prévu, le nombre de personnes pouvant être accueillies dans l'espace réservé à cette fin, le nombre de repas pouvant être servis par heure et par jour, l'emplacement et le temps de déplacement par rapport aux lieux d'hébergement, des sites de compétition et de concours. (40 points)

Hébergement des invités et des médias

20 POINTS

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) :

- capacité d'accueil (existante ou à construire);
- catégorie d'hébergement prévue pour les très hautes personnalités et les dignitaires, le personnel médical, les juges et arbitres et les représentants des médias;
- emplacement géographique;
- degré de confort (climatisation, installations sanitaires, téléphonie et internet).
- 10. Fournissez une déclaration de l'office national ou ministère du tourisme détaillant
 la capacité hôtelière de la ville d'accueil et le niveau des hôtels classifiés par catégorie,
 selon le système de classification utilisé dans le pays.
 (8 points)
- 11. Présentez, à l'aide du tableau 5.5 ci-après, une description de l'hébergement que vous prévoyez de retenir pour toutes les catégories de personnes dont l'accueil doit être mis en place pour l'organisation des Jeux, soit les officiels et dignitaires des délégations (environ 800 personnes), les personnalités (environ 100 personnes), les juges et arbitres (environ 150 personnes), le personnel médical (environ 100 personnes) et les représentants des médias (environ 300 personnes) :
 - catégorie d'hébergement,

Commentaires:

- inventaire des chambres et leur superficie,
- plan localisant leur emplacement et la distance par rapport aux différents sites et durées des trajets,
- infrastructures existantes ou à construire,
- degré de confort (climatisation, installations sanitaires, téléphonie et internet).

		Dans la zone où se	dérouleront les Jeux	
Catégorie	Nomenclature internationale	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Observations
Hôtels 5 étoiles	Confort et équipement de très haut niveau			
Hôtels 4 étoiles	Confort et équipement de haut niveau			
Hôtels 3 étoiles	Confort et équipement de très bon niveau			
Hôtels 2 étoiles	Confort et équipement de bon niveau			
Hôtels 1 étoile	Confort et équipement simple et élémentaire			
Autres (veuillez préciser)				
	TOTAL			

JEUX DE LA FRANCOPHONIE
JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

<mark>Tableau 5.5</mark> – Capacités hôtelières pour l'hébergement des invités et des média

_	_
٠,	C
_/	n

Couverture sanitaire et infrastructures médicales

20 POINTS

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) :

- emplacement géographique de la polyclinique et des hôpitaux assignés aux Jeux;
- capacité d'accueil et de traitement de la polyclinique et du réseau d'infirmerie sur chacun des sites;
- efficacité du transport d'urgence;
- emplacement géographique des laboratoires de contrôle antidopage.
- 12. Fournissez un aperçu général et opérationnel du système médical actuellement en vigueur dans la ville hôte proposée des Jeux et sa région (services hospitaliers, services d'urgences...).

(2 points)

13. Décrivez la couverture médicale que vous prévoyez de mettre en place pour les participants aux IXes Jeux.

(2 points)

14. En cas d'attribution des IX^{es} Jeux, indiquez si des investissements sanitaires seront nécessaires. Si oui, fournissez un engagement, émanant des autorités gouvernementales compétentes, de la faisabilité financière du plan d'aménagement.

(2 points)

15. Expliquez brièvement si des problèmes épidémiologiques sont survenus au cours des cinq dernières années et le cas échéant, décrivez les moyens dont disposent votre ville, région ou pays pour enrayer ce risque à l'avenir.

(2 points)

16. Donnez le détail de toutes les mesures existantes dans la ville des Jeux pour le contrôle de la qualité de l'eau potable.

(2 points)

17. Identifiez les centres hospitaliers situés dans la ville d'accueil proposée des Jeux. Pour chacun d'entre eux, précisez leur capacité d'accueil (nombre de lits), les départements médicaux existants, leur distance par rapport au Village des Jeux et les différents sites de compétitions et de concours (en kilomètres et en durée de trajet en voiture).

(2 points)

18. Parmi eux, désignez l'hôpital principal de référence qui sera utilisé pour les Jeux et précisez comment seront intégrés les IXes Jeux de la Francophonie dans les services de premier secours, transports et urgence.

(2 points)

19. Existe-t-il une législation sur le dopage dans le pays? Si oui, précisez-en les différents points.

(2 points)

20. Votre État ou gouvernement a-t-il ratifié la convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport? Existe-t-il une organisation nationale de lutte contre le dopage dans le sport sur votre territoire?

(2 points)

21. Existe-t-il un laboratoire de contrôle de dopage accrédité sur votre territoire? Si non, quel serait le plus proche envisagé?

(2 points)



THÈME 6 : TRANSPORT

Valeur numérique totale du thème : 100 points

Ce chapitre a pour objet de donner un aperçu de la situation actuelle des services et infrastructures de transport et de décrire les moyens prévus pour assurer un transport rapide et efficace réservé aux participants, aux accompagnateurs, aux dignitaires, aux délégations, aux juges et arbitres, au personnel médical, au personnel du CIJF, aux représentants des médias, y compris le transport de leurs équipements. Le système prévu devrait faire en sorte que toute personne impliquée dans une compétition ou un concours arrive au moins trente (30) minutes avant le début de la compétition ou du concours et en aucun cas en retard.

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) :

- capacité d'accueil de l'aéroport désigné;
- distance (en km et en minutes) entre les sites de compétitions, de concours, d'entraînement, de pratique, d'hébergement et de restauration;
- flotte de véhicules prévue pour accommoder :
 - les participants (y compris les participants spectateurs),
 les accompagnateurs, le personnel d'encadrement et leur équipement;
 - le personnel du CIJF et du CNJF, le personnel médical, les juges et arbitres;
 - les très hautes personnalités et les dignitaires;
 - les représentants des médias.

Infrastructures de transport

40 POINTS

1. Quel est le principal aéroport international que vous envisagez d'utiliser pour les Jeux 2021? Quelle est la fréquence des vols internationaux?

(10 points)

2. Quelle est la localisation de l'aéroport international retenu par rapport aux différents sites prévus pour les Jeux?

(10 points)

3. Quels sont les pays limitrophes au vôtre qui peuvent être rejoints par des vols de lignes régulières, par le rail ou par la route?

(5 points)

4. Quel est actuellement l'état des transports publics sur le territoire concerné par les Jeux, relativement à l'équipement et à la fluidité du trafic routier? Envisagez-vous des difficultés de transport à surmonter durant les Jeux? Et dans tel cas, quelle(s) solution(s) envisageriez-vous pour y faire face? (15 points)

Plan de transport

60 POINTS

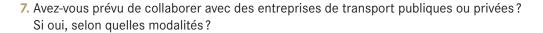


- 5. Décrivez le plan de transport envisagé pour faciliter les déplacements à l'occasion des Jeux entre les différents sites retenus au programme et vers le centre-ville : nombre de bus, minibus, voitures et autres véhicules prévus.
- (20 points)
- 6. À l'aide du tableau 6 ci-après, mentionnez les distances en kilomètre et en temps des trajets en bus entre les différents sites

(20 points)

	Distance en km		Hébergement des participants			cipants	Llábor	romont	Principaux	
	Distance en km et temps de trajet en minutes et en bus par sites	Noms des sites		lage Jeux		ıtre ment		gement nédias		tels
	et en bus par sites		Km	Min.	Km	Min.	Km	Min.	Km	Min.
	Athlétisme (H/F)									
	Salles d'entraînement									
	Lutte libre et lutte africaine (H/F)									
	Salles d'entraînement									
	Basket-ball (F)									
	Terrains d'entraînement									
Sites des	Football (H)									
compétitions	1 ^{er} terrain									
sportives	2 ^e terrain									
эрогичез	Terrains d'entraînement									
	Judo (H/F)									
	Salles d'entraînement									
	Tennis de table (H/F)									
	1 salle d'entraînement									
	Handisport (H/F)									
	Terrains d'entraînement									
	Sport de démonstration (H/F)									
	Terrains d'entraînement									
	Chanson (H/F)									
	Salle de répétition									
	Contes et conteurs (H/F)									
	Salle de répétition									
	Littérature (nouvelle) (H/F)									
	Danse de création (H/F)									
	Salle de répétition									
Sites des concours	Arts de la rue (H/F)									
culturels	Espace de répétition									
	Arts plastiques et visuels (H/F) peinture, sculpture/installation et œuvres collectives									
	Atelier accessible au public									
	Photographie (H/F)									
	Atelier accessible au public									
	Laboratoires									
	Activités de développement (H/F)									
Activités de déve-										
loppement	Création numérique									

Tableau 6 – Emplacement des principaux sites d'hébergement par rapport aux sites de compétitions sportives, de concours culturels et d'activités de développement (distance et temps de trajet en 2015); tous les temps de trajet doivent être indiqués en minutes et pour des déplacements en bus.



(10 points)

8. Quelles seront les autorités (publiques, municipales, privées) appelées à participer au centre de contrôle et de gestion des activités de transport?

(10 points)



THÈME 7 : TÉLÉCOMMUNICATIONS ET MÉDIAS

Valeur numérique totale du thème : 100 points

Ce chapitre a pour objet de donner un aperçu de la situation actuelle des services et infrastructures de télécommunications et de démontrer comment ils seront utilisés pour assurer une connexion efficace entre toutes les opérations des Jeux, y compris le centre de presse, le centre de résultats et les véhicules des Jeux.

Ce chapitre a également pour objet de démontrer la stratégie qui sera mise en place pour la promotion et la diffusion la plus large possible des Jeux.

Critères d'appréciation (à titre indicatif et non exhaustif) :

- capacité des infrastructures existantes ou à construire en termes de connexion internet avec et sans fil;
- fiabilité du réseau de téléphonie;
- emplacement géographique du centre de presse;
- capacité d'accueil et niveau de services au centre de presse;
- capacité à mobiliser un télédiffuseur pour la couverture nationale et internationale des Jeux.

Télécommunications

50 POINTS

- 1. Décrivez les systèmes de télécommunications existants au niveau national en donnant tous les renseignements techniques nécessaires.
- (10 points)
- 2. Décrivez les systèmes existants nécessaires à la connexion avec les systèmes de télécommunication internationaux, y compris les liaisons satellites.

(10 points)

3. Décrivez et expliquez le plan général pour la mise en place des systèmes de télécommunication internes qu'il est prévu d'utiliser pour les organisateurs dans les zones des Jeux : transmission des données, transmission vocale, système de radiotéléphonie mobile, etc.

(30 points)

Médias 50 Points

4. Situez sur un plan le centre international médias (CIM) (comprenant le centre de presse principal), ainsi que les centres de presse décentralisés (secondaires) et, si possible, le centre de radiotélévision, par rapport au Village des Jeux, aux sites de compétition et de concours, aux hôtels destinés aux médias.

(5 points)

5. Décrivez les différents centres réservés aux médias ainsi que les services techniques prévus et les tarifs d'utilisation pour les Jeux.

(15 points)

6. Quel engagement pouvez-vous prendre concernant la couverture des Jeux par un réseau de radiotélévision public ou privé, au plan national et international, associé en tant que radio-télédiffuseur hôte?

(15 points)

7. Veuillez fournir un plan média qui précisera la stratégie de promotion et de communication prévue au plan national. (15 points)



Ce chapitre a pour but d'établir la structure du budget conventionnel proposé par les candidats à l'organisation des Jeux 2021 en termes de dépenses et de perspectives de recettes.

Le budget conventionnel des Jeux de la Francophonie est fixé à dix (10) millions d'euros, dont les sources prévisionnelles de recettes sont réparties comme suit pour les États en développement:

	IX ^{es} Jeux 2021	
	% Budget	Budget Jeux
État hôte	45 %	4500000€
Contributeurs volontaires*	25 %	2500000€
Frais d'inscription	10 %	1000000€
Partenariats*	20 %	2000000€
Total financement	100 %	10 000 000 €

^{*} Les rubriques budgétaires relatives aux contributions volontaires et aux partenariats sont inscrites à titre indicatif et non en tant qu'engagements.

THÈME 8: FINANCEMENT

Valeur numérique totale du thème: 200 points

Quoique les États ou gouvernements disposent d'une marge de manœuvre pour identifier le budget propre à leurs réalités et les recours possibles à des sources de financements additionnels, les postes de dépenses d'organisation compris dans la base budgétaire de dix (10) millions d'euros comprennent les dépenses liées à l'organisation des Jeux telles que :

- cérémonies d'ouverture et de clôture, organisation des compétitions sportives et concours culturels;
- hébergement et restauration des participants, centre de presse, santé, communication et marketing;
- direction du CNJF, transport, bénévoles, protocole, accréditation, sécurité et animations périphériques.

Le budget conventionnel de dix (10) millions d'euros exclut donc les coûts de construction ou de rénovation d'infrastructures.

Un budget annexe complémentaire pourra être présenté à titre indicatif pour faire apparaître l'ensemble des travaux prévus.

Structure du budget

75 POINTS

1. Au moyen du tableau 8.1 ci-après, donnez les informations détaillées sur la structure du budget et le financement des Jeux, y compris des objectifs chiffrés en termes de recettes publiques et privées que vous espérez pouvoir générer, ainsi que les fondements sur lesquels vous effectuez ces estimations : aide financière du gouvernement central ou fédéral, des autorités régionales ou provinciales, de la municipalité et soutien du secteur privé. (75 points)

Engagements financiers

75 POINTS

2. Quels engagements financiers ont été obtenus des autorités nationales, régionales et municipales? Veuillez accompagner le budget des certifications des financeurs potentiels, émises par les autorités compétentes. (75 points)

Partenaires des Jeux de la Francophonie

50 POINTS

3. Présentez une liste des entreprises nationales et leur catégorie de produits susceptibles de devenir partenaires des Jeux, accompagnée de manifestations d'intérêt.

(50 points)

Revenus	Montant (Euros)	%	Dépenses	Montant (Euros)	%
Subventions: gouvernement national gouvernement régional gouvernement local Contributions volontaires des membres de la Francophonie* Droits d'inscription et de cotisations proportionnelles Partenariats* Dons en biens et services Ventes de billets Autres (précisez)			Fonctionnement: Coordination CNJF: - administration, salaires, fournitures, etc. Sites sportifs Sites culturels Sites activités de développement Village des Jeux Centre de presse Systèmes d'information (technologie) Télécommunications et autres Communications et marketing Services médicaux Restauration Transport Sécurité Protocole Cérémonies: - Ouverture - Clôture - Remise des médailles - Autres programmes d'animation périphérique		
* Les rubriques budgétaires relatives aux contributions volontaires et aux partenariats sont inscrites à titre indicatif et non en tant qu'engagements.			Biens et équipements CNJF (ameublement) Système informatique Installations sportives Installations culturelles Installations activités de développement Village des Jeux Soirée de Gala Centre de presse Autres (précisez) Construction ou rénovation d'infrastructures: Installations sportives Installations culturelles Installations culturelles Installations activités de développement Village des Jeux Soirée de Gala Centre de presse Autres (précisez)		
TOTAL			TOTAL		

Tableau 8.1 – Modèle de budget détaillé à titre indicatif (en Euros).



Indiquez le taux de change de l'Euro par rapport à la monnaie du pays utilisé pour la préparation du budget :

1 euro = _____

GUIDE DE CANDIDATURE

DES IX^{ES} JEUX
DE LA FRANCOPHONIE

Une note sera attribuée à la présentation générale du dossier de candidature introduit par l'État ou le gouvernement candidat à l'organisation des IX^{es} Jeux de la Francophonie 2021.

Cette note prendra en compte la clarté et la précision des réponses ainsi que l'illustration du dossier de candidature.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Valeur numérique totale du thème : 50 points



ANNEXE LISTE DES ÉTAT ET GOUVERNEMENTS

INVITÉS AUX JEUX DE LA FRANCOPHONIE

La présente liste des États et gouvernements invités aux Jeux de la Francophonie est sujette aux décisions des Instances de la Francophonie qui pourront être prises d'ici la tenue des Jeux 2021.

	54 États et gouvernements membres de plein droit	3 États associés	23 États observateurs
1	Albanie		
2	Andorre		
3	Arménie		
4			Autriche
5	Belgique		
6	Bénin		
7			Bosnie-Herzégovine
8	Bulgarie		
9	Burkina Faso		
10	Burundi		
11	Cambodge		
12	Cameroun		
13	Canada		
14	Canada-Nouveau-Brunswick		
15	Canada-Québec		
16	Cap-Vert		
17	Centrafrique		
18		Chypre	
19	Comores		
20	Congo		
21	Congo (RD)		
22			Costa Rica
23	Côte d'Ivoire		
24			Croatie
25	Djibouti		
26	Dominique		
27	Égypte		
28			Émirats arabes unis
29			Estonie
30	Ex-République yougoslave de Macédoine		
31	Fédération Wallonie-Bruxelles		
32	France		
33	Gabon		
34			Géorgie
35		Ghana	
36	Grèce		
37	Guinée		
38	Guinée Bissau		
39	Guinée équatoriale		



GUIDE DE CANDIDATURE

 $\mathsf{DES}\;\mathsf{IX^{\mathsf{ES}}}\;\mathsf{JEUX}$ DE LA FRANCOPHONIE

40	Haïti		
41	Tata		Hongrie
42			Kosovo
43	Laos		100000
44	2400		Lettonie
45	Liban		Lettoriic
46	Liban		Lituanie
47	Luxembourg		Litaariic
48	Madagascar		
49	Mali		
50	Maroc		
51	Maurice		
52	Mauritanie		
53			Mexique
54	Moldavie		onguo
55	Monaco		
56			Monténégro
57			Mozambique
58	Niger		
59			Pologne
60		Qatar	
61			République dominicaine
62			République tchèque
63	Roumanie		
64	Rwanda		
65	Sainte-Lucie		
66	São Tomé et Principe		
67	Sénégal		
68			Serbie
69	Seychelles		
70			Slovaquie
71			Slovénie
72	Suisse		
73	Tchad		
74			Thaïlande
75	Togo		
76	Tunisie		
77			Ukraine
78			Uruguay
78 79	Vanuatu		Uruguay



ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF) Comité International des Jeux de la Francophonie

19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France)
Téléphone : +33 (0)1 44 37 33 56 - Télécopie : +33 (0)1 45 79 14 98
cijf@francophonie.org

www.jeux.francophonie.org

